



Publication le 22 JAN. 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



D-2020-004

L'an **deux mille vingt, le treize janvier**, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de VARENNES-VAUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Isabelle BONNICEL**, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 06 janvier 2020

Etaient présents : Mme BONNICEL, M. FRIAUD, Mme LACOUR, M. MARCONNET, Mme ALTMAN, M. DAMBRINE, M. SAGET, Mme LAROCHE, Mme DUCOURTIOUX, Mme THOMAS, Mme DUBOIS, Mme ROBIN-CHAUVOT, Mr DUBOIS, M. REVERCHON, Mme POIRIER, M. MORAND, M. COIGNET, M. TAUPIN, M. GUERIN, M. GAUTHERON, Mme KELLER est arrivée à 18h05, Mr SICOT, Mme GRAILLOT, M. BENEDIT, Mme DESABRE, M. LECHER.

Avaient donné procuration : M. FICHOT à M. FRIAUD, Mme VATAN à M. MARCONNET.

Etaient absents : M. MOTTAIS

Monsieur MARCONNET a été désigné Secrétaire de séance.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'INSTALLATION D'UN SYSTEME DE VIDEO-PROTECTION SUR LA VILLE

M. Friaud, 1^{er} Adjoint, expose qu'il a été constaté à l'appui des doléances d'entreprises Vauzelliennes ainsi que par la Gendarmerie, une recrudescence de vols, de cambriolages et de braquages sur la commune ces dernières semaines.

Cette situation conduit à mener une surveillance accrue et à rendre la ville plus sûre par la mise en œuvre de moyens nécessaires pour entre autre sécuriser les axes routiers, permettre d'identifier les auteurs, surveiller les flux de véhicules...

Aussi, pour mener à bien ces actions de prévention et de lutte contre cette délinquance, il est proposé d'installer selon le cadre législatif en vigueur – Loi 95-73 du 21 janvier 1995 d'orientation et de programmation relative à la sécurité et circulaire du 14 septembre 2011

Mairie portant sur le cadre juridique applicable à l'installation de caméras de vidéo-protection de la voie publique - un système de vidéo-protection en premier lieu sur le rond-point de l'échangeur Nord, axe qui permet très rapidement de rejoindre l'autoroute A77.

tél : 03.86.71.61.71

fax : 03.86.57.17.49

mairie@ville-varennnes-vauzelles.fr

D'autres dispositifs de protection devront être programmés pour couvrir l'ensemble du territoire communal notamment au niveau du rond-point de la locomotive.

Par ailleurs, cette acquisition pourrait être subventionnée à hauteur de 50% dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance.

Le coût estimé pour cette installation de vidéo-protection est estimé à environ 26 000 euros TTC.

Une réflexion est menée conjointement avec les services de gendarmerie depuis la mise en place du contrat « voisins vigilants » et des devis ont déjà été sollicités courant 2019.

Compte tenu de l'évolution des actes délictueux commis sur la commune, il sera proposé de faire usage des crédits ouverts par anticipation sur le budget 2020 afin de réaliser la dépense sans attendre le vote du prochain budget.

Cette acquisition devra donc être régularisée en inscription budgétaire dans la section d'investissement sur le budget primitif 2020.

Ce dossier a été examiné en Commission des Finances du 6 janvier dernier.

C'est pourquoi, M. Friaud, 1^{er} Adjoint, propose au Conseil Municipal d'autoriser Mme le Maire à :

- procéder sans attendre à l'acquisition du système de vidéo-protection
- procéder au dépôt du dossier pour la demande de subvention
- signer tous les documents utiles pour ce dossier.

Adopté par 16 voix pour, 6 contre et 6 Abstentions.
Un élu était absent.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Varenes-Vauzelles, le 20/01/2020
Le Maire,

Isabelle BONNICEL

The seal is circular with the text "MAIRIE DE VARENES-VAUZELLES" around the perimeter and the number "58640" at the bottom. In the center, there is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a cross.

PREFECTURE DE LA NIEVRE
Reçu au : contrôle de légalité le
22 JAN. 2020